

que je me dispense de le nommer. On rapporte que son nom figure au hansard plus souvent, peut-être, que celui de tout autre courriériste parlementaire. Voici ma question. Ce journaliste a-t-il raison d'écrire que nous serons saisis, au cours de la présente session, d'une mesure visant les rentes sur l'État?

L'hon. Milton Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la réponse est "non".

LA PENSION DE VIEILLESSE

DISTRIBUTION DE CHÈQUES AVANT NOËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour faire suite à une question que m'a transmise la municipalité d'East-Kildonan. A-t-on songé à distribuer les chèques de pension de vieillesse à temps pour Noël?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, mon honorable collègue a eu la bonté de me faire tenir avis de sa question. Me permettra-t-il de lui rappeler,—mais il s'en souvient sans doute lui-même,—que la même question a été posée à la dernière session et qu'en cette occasion on avait donné une réponse fort circonstanciée. Il la trouvera, je pense, à la page 494 du hansard du 9 décembre 1952.

Envoyer les chèques plus tôt que d'habitude, au mois de décembre, cela laisserait un écart de cinq ou six semaines entre le chèque de décembre et celui de janvier, imposant ainsi un fardeau inutile à ceux des pensionnés dont les moyens sont limités. En outre il faut songer aux difficultés d'ordre administratif ou mécanique que pose le fait que chèques de pensions de vieillesse et chèques d'allocations familiales sont distribués par les mêmes bureaux régionaux. Or les chèques d'allocations familiales sont distribués dans les deux premières semaines du mois, tandis que les chèques de pension de vieillesse le sont dans les deux dernières. Les gouvernements provinciaux se conforment actuellement à l'usage établi par nous en ce qui concerne les chèques d'assistance vieillesse et d'allocation de cécité.

Nous avons bien examiné la question, mais nous jugeons qu'il en va de l'intérêt des bénéficiaires eux-mêmes de s'en tenir à la méthode actuelle.

LES POSTES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'EMPLOI D'ANCIENS COMBATTANTS ÂGÉS DE PLUS DE 60 ANS

A l'appel de l'ordre du jour:

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, le 2 décembre j'ai demandé au ministre du Travail quel était le programme de son ministère concernant l'emploi d'anciens combattants âgés de 60 ans et plus pour des fonctions spéciales du temps de Noël dans les bureaux de poste, et je lui ai signalé qu'on avait refusé du travail à certains d'entre eux. Il m'a répondu que, de concert avec le ministre suppléant des Postes (M. Pickersgill), il étudierait la question et verrait ce qui se passe à ce sujet à Vancouver. J'ai compris qu'il essayait de résoudre le problème.

J'apprends maintenant, de façon certaine et de deux ex-militaires, qu'on leur a refusé du travail parce qu'ils ont 60 ans ou plus. Le ministre ne pourrait-il pas faire quelque chose pour remédier à cette situation le plus tôt possible.

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, après que l'honorable député eut appelé l'attention de la Chambre sur cette question le 2 décembre dernier, il m'a très gentiment fourni des détails sur les requérants qui s'étaient plaints et j'ai conféré sans retard avec mon collègue, le ministre suppléant des Postes.

Je puis assurer mon honorable ami que nous nous préoccupons tous les deux de cette affaire. Pour ma part, j'ai dit partout dans mon ministère que nous devrions nous montrer plus accueillants à l'égard des travailleurs âgés de chez nous et le ministre suppléant des Postes et moi-même avons effectué, par l'entremise de nos services respectifs, une enquête à ce sujet et l'on nous a dit que parmi les vieux travailleurs qui avaient réclamé du travail pour l'époque de Noël dans les bureaux de poste de Vancouver, plusieurs avaient été refusés parce que, paraît-il, leur état physique ne leur permettait pas de remplir la tâche sollicitée.

Il se peut qu'un fonctionnaire de Vancouver ait déclaré que nous n'engagions pas les gens qui ont plus de soixante ans, mais je puis assurer à mon honorable ami que le Gouvernement n'a pas modifié sa ligne de conduite, qui est de féliciter l'embauche des travailleurs âgés. Je puis également lui donner l'assurance que ni le ministère des Postes ni la Commission n'ont fixé d'âge-limite à cet égard. En outre, des instructions très précises ont été communiquées aux fonctionnaires, savoir